

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 05 OCTOBRE 2020

DELIBERATION N°2020.00272

BIENNALE ARTPRESS DES JEUNES ARTISTES - EXPOSITION APRES L'ECOLE - PARTENARIAT ENTRE LE MUSEE D'ART MODERNE ET CONTEMPORAIN ET L'EPCC CITE DU DESIGN/ESADSE

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 29 septembre 2020

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 112

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix : 116

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Michèle BISACCIA, Mme Jennifer BONJOUR, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Gilles BOUDARD, M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Henri BOUTHEON, Mme Nicole BRUEL, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Christophe CHALAND, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIERI, Mme Viviane COGNASSE, M. Germain COLLOMBET, M. Jean-Noël CORNUT, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Jordan DA SILVA, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Bernard LAGET représenté par Mme Marie José MAKAREINIS, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND représenté par Mme Christine HEYRAUD, Mme Solange MORERE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ,

RECUEILLI EN PREFECTURE

Le 16 octobre 2020

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24620770-20201005-0202002720

DATE D'APPRECIATION : 16 octobre 2020

M. Marc PETIT, Mme Christel PFISTER, M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Clémence QUELENNEC, M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE, M. Hervé REYNAUD, Mme Laurence RICCIARDI, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, M. Marc TARDIEU, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, M. Daniel TORGUES, M. Jacques VALENTIN, Mme Laetitia VALENTIN

Pouvoirs :

M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à Mme Marie-Pascale DUMAS,
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Marie-Eve GOUTELLE,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
Mme Nicole PEYCELON donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU

Membres titulaires absents excusés :

Mme Audrey BERTHEAS, Mme Catherine CHAPARD, M. Jean-Claude CHARVIN,
M. Jérôme GABIAUD, M. Gérard TARDY, M. Julien VASSAL,
Mme Eliane VERGER LEGROS

Secrétaire de Séance :

M. Tom PENTECOTE

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 05 OCTOBRE 2020

BIENNALE ARTPRESS DES JEUNES ARTISTES - EXPOSITION APRES L'ECOLE - PARTENARIAT ENTRE LE MUSEE D'ART MODERNE ET CONTEMPORAIN ET L'EPCC CITE DU DESIGN/ESADSE

Dans le cadre de sa programmation 2020, le Musée d'art moderne et contemporain (MAMC) organise en partenariat avec l'Ecole supérieure d'art et de design de Saint-Etienne (ESADSE) et la revue Artpress, une Biennale intitulée « Après l'école - Biennale artpress des jeunes artistes », qui comprendra une exposition sur les deux sites, à la Cité du design et au Musée, prévue du 02 octobre au 22 novembre 2020. Ce projet valorisera la jeune création en présentant des œuvres d'artistes issus des Ecoles supérieures d'art françaises. 39 écoles ont répondu à l'appel à projets lancé auprès du réseau des écoles, 146 dossiers d'artistes ont été étudiés par le jury rassemblant les partenaires et personnalités qualifiées, une quarantaine d'artistes seront exposés.

Dans la logique de cette proposition de coopération des deux sites, l'offre auprès du public doit clairement permettre la circulation des visiteurs sur le territoire entre les deux établissements et favoriser le renvoi des visiteurs entre le Musée et la Cité du design. Il est donc proposé que le billet acheté sur l'un des deux sites donne accès à l'autre site gratuitement une seule fois, pendant toute la durée de l'exposition. Il devra être délivré à la billetterie pour entrer, en échange d'un billet gratuit.

Les tarifs d'accès seront harmonisés entre les 2 sites ainsi que les horaires et jours de fermeture. Pour le Musée, il s'agit des ouvertures et tarifs en vigueur pour l'année 2020 (*délibération n°2019.00515 du 19 décembre 2019*).

Ce partenariat fera l'objet d'une convention précisant les engagements de chaque partie et les modalités du partenariat, selon le projet de convention ci-joint.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **approuve les dispositions tarifaires applicables pour l'exposition présentée sur les deux sites, en coopération entre l'ESADSE et le MAMC+ (projet d'exposition « Après l'école - Biennale artpress des jeunes artistes »), particulièrement le fait que le billet acheté sur l'un des deux sites donnera accès à l'autre site gratuitement, une seule fois, pendant toute la durée de l'exposition,**
- **approuve le projet de convention de partenariat entre l'ESADSE, Saint-Etienne Métropole pour le compte du MAMC+ et la revue artpress,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention ci-jointe et tout document nécessaire au traitement de ce dossier,**

- la recette correspondante sera recouvrée au budget de l'exercice en cours, destination MUSEE, article 7062 « redevances et droits des services à caractères culturels » pour un montant prévisionnel de 10 000 €.
- les dépenses correspondantes seront imputées au budget de l'exercice en cours, destination MAMEX, articles 6233 (foires et expositions) sans que ce dernier soit exhaustif, pour un montant global prévisionnel de 10 000 €.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU